

Déclaration à la 63^{ème} session du Conseil des droits de l'Homme
Point 4: Dialogue Interactif avec le Rapporteur Special sur le Burundi

Intervenant : Armel Niyongere

Merci Monsieur le Président.

Nous remercions le Rapporteur Spécial pour la présentation de son rapport, et notamment, la mise en évidence des restrictions discrétionnaires auxquelles continuent de faire face la société civile au Burundi.

En effet, ISHR et SOS-Torture/Burundi souhaitent interpeller le Conseil sur la détérioration continue de la situation des droits humains au Burundi.

Entre janvier et août 2026, SOS-Torture/Burundi a documenté 216 violations, contre 180 sur l'ensemble de 2025. Les atteintes au droit à la vie sont passées de 88 à 106 cas, et les arrestations et détentions arbitraires ont presque triplé, passant de 32 à 90 cas, dans un contexte préélectoral marqué par l'absence de tout mécanisme interne et indépendant de documentation.

Nous sommes en outre gravement préoccupés par la persistance de la répression transnationale visant les défenseurs des droits humains en exil, ainsi que les réfugiés burundais plus largement, notamment sous forme de surveillance, d'intimidation et de tentatives de rapatriement forcé.

ISHR et SOS-Torture/Burundi appellent le Conseil à renouveler le mandat du Rapporteur spécial sur le Burundi, à lui octroyer les ressources nécessaires à l'accomplissement de sa mission, et à exhorter les États à protéger les défenseurs et réfugiés burundais contre toute forme de répression transnationale.

Je vous remercie, Monsieur le Président.